



CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13 mars 2018

Délibération n° CA 2018 - 33

approuvant l'attribution d'une subvention à un étudiant

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 et L.954-2;

Vu la convention cadre entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la Cour européenne des droits de l'homme en date du 28 septembre 2016 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de faculté de Droit en date du 13 février 2018 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 500 € sera versé à M. Thomas MANRIQUE, Doctorant, dans le cadre d'une visite d'études de 6 mois à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Article 2

Cette subvention sera imputée sur le Service Opérationnel 911 001 0001

La présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCA